



Communiqué de presse

Lyon, le 3 mai 2023

Conférence Nationale du handicap

Mesures pour l'école : une nette inflexion pour une école plus accessible, mais des garanties à obtenir pour les familles

La conférence nationale du handicap qui s'est tenue le 26 avril comportait un important volet sur l'éducation. Parmi les mesures annoncées, si certaines relèvent plutôt du symbole (attribution d'un numéro identifiant élève pour tous les jeunes), d'autres marquent une véritable inflexion en déplaçant le curseur vers l'accessibilisation de l'école :

- **Un renforcement des réponses de premier niveau** que l'école se doit de mettre en œuvre, avant tout passage devant la MDPH : adaptation de la pédagogie, mobilisation du matériel pédagogique adapté, création de « pôles d'appui à la scolarité » qui vont se substituer aux PIALs, premières interventions des professionnels du médico-social
- **Une transformation radicale de l'accompagnement humain**, avec la création d'un nouveau métier, celui des « accompagnants à la réussite éducative » rassemblant les actuels AESH et AED.
- **Un accompagnement médico-social renforcé et renouvelé**, par le déploiement d'équipes mobiles médico-sociales, une plus grande facilité d'accès à l'école pour les professionnels libéraux, une transformation des établissements en plateforme de services et le déploiement de 100 projets pilotes d'IME dans l'école. Nous prenons acte par ailleurs des 50 000 « solutions nouvelles » qui seront créées à l'horizon 2030.

Pour les associations regroupées autour de la campagne « ma place c'est en classe », ces mesures vont dans le bon sens mais leur mise en œuvre doit être encore précisée :

- **La formation de tous les personnels**, certes annoncée mais non chiffrée, doit être absolument au rendez-vous pour leur permettre d'assumer ces nouvelles responsabilités. En particulier, les enseignants référents handicap et accessibilité pédagogique doivent être au moins titulaires d'un CAPPEI pour intervenir efficacement auprès de leurs collègues. Par ailleurs, ils doivent pouvoir bénéficier de **décharges de service** pour exercer leur mission.
- **Les modalités de coopération avec le médico-social** doivent être précisées, le décret annoncé n'est d'ailleurs toujours pas paru.
- **La création du nouveau métier** des Accompagnants de réussite éducative ne doit pas priver les familles de leur possibilité de saisir la MDPH pour demander des aides humaines agissant sur le volet de la compensation, quand celle-ci se révèle nécessaire, et notamment pour les aides techniques ou spécifiques. Les conditions de la mobilisation de ces nouveaux professionnels (sur indication de la MDPH ou non), la définition de leurs missions et le périmètre de leurs interventions devront être précisées.



- S'agissant du **droit à la compensation**, nos associations seront vigilantes quant aux risques de confusion entre le prescripteur (la MDPH) et l'autorité chargée de la mise en œuvre (l'Education nationale)
- De même, si nous saluons la mise en œuvre des adaptations au niveau des établissements scolaires, les familles doivent être pleinement partie prenante des décisions et doivent pouvoir **obtenir la garantie de leur mise en œuvre**, y compris par des voies de recours en cas de difficultés.

Nos associations appellent à la reprise d'un véritable processus de co-construction, avec toutes les parties concernées, pour préciser et concrétiser ces annonces. Elles se déclarent prêtes à y participer et y apporter toute leur expertise.

* ANPEA, APF France handicap, Gapas, FCPE, Fédération Générale des PEP, FISAF, FNASEPH, Fédération PEEP, Trisomie 21 France, UNANIMES

Contacts presse :

ANPEA :

Julie Bellenger - contact@anpea.asso.fr - 06 09 72 29 98

APF France handicap :

Sophie Lasbleis - sophie.lasbleis@apf.asso.fr - 06 89 74 97 37

GAPAS :

Cécile Teurlay - cteurlay@gapas.org – 06 16 96 75 46

FCPE :

Laurence Guillermou - fcpecom@fcpe.asso.fr - 06 82 81 40 82

Fédération générale des PEP:

Anissa-Katia Azzoug- a.azzoug@lespep.org - 01 41 78 92 70

Frédéric Martin-Delvincourt - f.martin-delvincourt@lespep.org – 01 41 78 92 76

FISAF :

Florence Delorivière - f.delorriere@fisaf.asso.fr - 06 07 69 31 33

FNASEPH :

Nicolas Eglin - presidence@fnaseph.fr - 06 82 40 31 17

Fédération PEEP :

Erika Choleau - choleau@peep.asso.fr - 01 44 15 18 06

Trisomie 21 France :

Magali Echasseriaud-communication@trisomie21france.fr - 06 37 93 76 37

UNANIMES :

Claire Dupuy – presse@unanimes.fr



Les associations partenaires

L'ANPEA (Association nationale des parents d'enfants aveugles), reconnue d'utilité publique, rassemble et représente depuis 1964 les parents d'enfants aveugles ou malvoyants, avec ou sans troubles associés, dans l'objectif de contribuer à la construction d'une société inclusive et de permettre à chaque enfant de devenir un citoyen autonome. www.anpea.asso.fr

APF France handicap est une importante association française, reconnue d'utilité publique, de défense et de représentation des personnes en situation de handicap et de leurs proches. <https://www.apf-francehandicap.org>

Le GAPAS est une association gestionnaire qui développe des solutions inclusives pour que les personnes en situation de handicap soient pleinement épanouies dans la société, au travers de ses 40 établissements et services et 900 professionnels, sur l'Île de France et les Hauts de France. www.gapas.org

La FCPE est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique, présente sur l'ensemble du territoire, y compris dans les établissements français à l'étranger. Première fédération de parents d'élèves, la FCPE participe à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants et représenter les parents auprès des institutions et des pouvoirs publics. [Association de Parents d'élèves adhérents | FCPE](http://Association.de.Parents.d.élèves.adhérents|FCPE)

La Fédération générale des PEP, reconnue d'utilité publique et agréée association complémentaire de l'école, agit depuis plus de cent ans pour le droit et l'accès de tous à l'éducation, à la santé, au travail, à la vie sociale, aux loisirs, à la culture et au sport. Elle accompagne et accueille chaque année près d'un million et demi d'enfants, adolescents et adultes, dans les secteurs de la petite enfance, de l'éducation, des loisirs, du social, du médico-social et de la santé. www.lespep.org

La FISAF (Fédération nationale pour l'inclusion des personnes en situation de handicap sensoriel et DYS) est une fédération reconnue d'utilité publique, qui rassemble et représente des structures spécialisées dont l'objectif est d'accueillir, accompagner et former des personnes en situation de handicap sensoriel ou de trouble du langage et des apprentissages, avec ou sans handicap associé, à tous les âges de la vie. <https://www.fisaf.asso.fr/>

La FNASEPH (Fédération nationale des associations au service des élèves présentant une situation de handicap – Grandir et Vivre en société) milite pour la scolarisation et le développement de l'accompagnement, en tout temps et milieu de vie ordinaire, pour les enfants, adolescents et jeunes adultes en situation de handicap, et ce quel que soit le handicap. <http://www.fnaseph.fr>

La Fédération PEEP, Fédération des parents d'élèves de l'Enseignement public, réunit des familles d'élèves et étudiants. Association reconnue d'utilité publique, elle revendique la primauté éducative des parents, affirme son attachement à l'école publique et laïque. Sa mission principale est d'accompagner et de représenter les parents d'élèves, de défendre l'intérêt des enfants et de veiller à l'égalité des chances pour tous les élèves. [Fédération des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public - PEEP - PEEP](http://Fédération.des.Parents.d'Elèves.de.l'Enseignement.Public-PEEP-PEEP)

Trisomie 21 France agit pour donner les moyens aux personnes avec trisomie 21 ou déficience intellectuelle de prendre la parole pour faire entendre leur voix et rendre la société plus inclusive. Grâce à ses pratiques innovantes et ses services médicosociaux Trisomie 21 France œuvre pour une société ouverte à tous ! www.trisomie21-france.org

UNANIMES (Union des associations nationales pour l'inclusion des malentendants et des sourds) regroupe des associations nationales de personnes concernées par la surdit  (sourds, malentendants, sourd aveugles, sourds avec handicap associé), des associations de familles et des adhérents individuels. Unanimes